



AMT
Réunion du Conseil d'Administration

Dakar, 14 Octobre 2008
Compte rendu

Lieu: Dakar, Sofitel Teranga

Participants présents: Membres du Conseil d'Administration de AMT

- Mamadou Touré, Pamecas, Sénégal
- Khaddouj Gharbi, AMSSF, Maroc
- Wessel Venter Beehive, Afrique du Sud
- Aldo Moauro Microfinanza Rating, Italie
- Caterina Giordano, Microfinanza Rating, Kenya
- Otto Wormgoor, Planet Rating, France
- Aboubacrine Date, Planet Rating, Sénégal
- Perrine Pouget, MicroRate
- Mia Adams-Bormans, Belgique
- Luc Vandeweerd ADA, Luxembourg
- Emma-Jayne Paul ADA, Luxembourg

Absent:

- Kimanthi Mutua K-Rep Bank, Kenya

Formalités générales

En l'absence du Président, Kimanthi Mutua, Luc Vandeweerd de ADA a été élu vice-président pour présider la réunion.

La réunion a commencé par l'introduction de Khaddouj Gharbi d'AMSSF qui a succédé à Nadia Mannaoui en tant que représentant d'AMSSF à AMT. Nadia Mannaoui a démissionné d'AMSSF plus tôt cette année. Suite à ce changement, il a été décidé que si un membre du CA quitte son institution, l'institution en question doit informer AMT (le coordinateur) par écrit.

Quelques membres ont dit que le temps dédié à la réunion n'était pas suffisant et à partir de maintenant les réunions doivent commencer le matin et durer un jour entier.

L'approbation des actions de la dernière réunion du CA

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil qui a eu lieu au Luxembourg les 2 et 3 juillet 2008 a été approuvé.

Les honoraires d'enregistrement de 100€ prévus à l'origine pour les non-membres ont été écartés et il a été suggéré que la participation à la foire soit dorénavant gratuite. Ce changement était unanime considérant que la foire était a) unique dans son genre, b) un événement d'invitation seulement et c) la volonté d'AMT d'avoir un grand nombre d'IMF participantes.



Révision du processus d'institutionnalisation d'AMT

AMT a été formellement institutionnalisé. Les auditeurs « Sentinel » ont reçu toute la documentation exigée.

Cela dit, comme le représentant d'AMSSF au conseil a changé, les étapes nécessaires devront être prises pour commuter le directeur enregistré de Nadia Mannaoui à Khaddouj Gharbi. Selon les statuts sous le point 12, les deux options possibles à ce sujet sont:

- 1) Nadia Mannaoui peut envoyer une lettre de démission au conseil
- 2) Le conseil d'administration, par résolution ordinaire, peut accepter que Nadia n'en soit plus membre.

Etant donné que Nadia Mannaoui a déjà quitté AMSSF, l'option 2 a été jugée plus simple et la résolution sera préparée par le coordinateur pour être signée par les membres du Conseil.

Selon le point 10 des statuts, la possibilité de nommer des participants alternatifs pour des réunions du Conseil a été discutée. Cependant, comme c'est l'organisation qui est considérée comme membre d'AMT, et non pas l'individu, il a été décidé qu'au cas où un membre ne pourrait pas assister à une réunion du Conseil, ils devraient envoyer une lettre écrite de procuration au secrétaire/ coordinateur indiquant son remplacement. Un brouillon de proposition de cette lettre peut être trouvé en annexe 1. Cette lettre de procuration peut également être employée pour les membres ordinaires pour indiquer un remplacement pour l'Assemblée Générale. Une liste de tous les membres et de leurs représentants désignés est en annexe 2.

Les règles internes

Omises des règles internes, le Conseil a discuté le niveau des cotisations d'adhésion pour proposer à l'Assemblée Générale pour des membres associés. Le montant de 350€ par an a été convenu. Cependant, il a aussi été décidé que les membres associés couvrent leurs propres coûts lors de tous les événements/réunions d'AMT.

Il a été remarqué que les règles n'ont pas assez souligné le besoin des IMF de s'engager dans les mises à jour régulières de rating. Pour cette raison, une déclaration exigeant des IMF africaines de renouveler leurs évaluations d'une façon récurrente, de préférence une fois par an, sera insérée dans les règles internes. (Voir svp les règles jointes).

En outre, il a été proposé que le conseil puisse contacter n'importe quelle IMF membre qui n'ai pas mis à jour son rating en 2 ans pour savoir pourquoi une mise à jour n'a pas été faite. Si, après 4 ans, l'IMF n'a toujours pas subi une mise à jour et ne peut pas présenter une raison valide, AMT peut exclure le membre.

Les auditeurs « Sentinel » exigent toujours un contrat entre AMT et ADA pour formaliser leurs relations de travail. ADA rédigera un draft de ce contrat.

Composition du Conseil

La première année d'exercice d'AMT comme organisation institutionnalisée débutera au début de 2009. Pour cette raison, il a été décidé que le Conseil actuel demeure valide jusqu'à l'approbation de l'Assemblée Générale en 2009. Il y a cependant encore 2 places vacantes dans le conseil pour des IMF. Ceci devait être annoncé pendant l'Assemblée Générale pour voir si des établissements voudraient se joindre.



Le code de bonne conduite des agences de rating

Au cours de la dernière réunion de Conseil au Luxembourg, il a été décidé que le coordinateur devra faire passer en revue le code par un avocat pour assurer la clarté du document. L'avocat a passé en revue le code avant la réunion de Conseil et des commentaires et changements ont été ajoutés. La version révisée a été partagée entre tous les membres du Conseil avant la réunion. Cependant, il a été généralement estimé que les nouveaux changements étaient un peu trop forcés car ils incluaient des clauses entièrement nouvelles.

Les propositions de l'avocat ont été discutées et quelques éléments ont été maintenus et d'autres ont été négligés. Etant donné qu'il a été accepté de garder certains changements, les agences de rating ont voulu vérifier une deuxième fois avec leurs directeurs pour s'assurer qu'ils étaient encore d'accord de signer. Pour cette raison, il a été constaté que le code ne serait probablement pas prêt pour être signé à l'Assemblée Générale mais que chaque agence de rating signerait le code individuellement et l'enverrait de nouveau au coordinateur pour le 1er novembre 2008.

Une copie du nouveau code final est également en annexe 3.

Selon les décisions prises lors de la dernière réunion de Conseil au Luxembourg, chaque signataire du code de conduite a été invité à fournir au coordinateur sur une base annuelle les documents suivants:

- leur rapport financier annuel
- la composition du capital de la compagnie
- la composition de leur Conseil d'Administration
- la liste de toutes les compagnies associées comme définie par la section 2

Toutes les agences de rating ont fourni ces documents.

Les nouveaux membres

AMT a reçu une demande officielle du MIX pour devenir un membre associé. Le conseil a voté unanimement en faveur de leur application.

En outre, il a été proposé que dorénavant, afin de faciliter l'adhésion de nouveaux membres, le coordinateur pourra approuver provisoirement de nouvelles applications d'adhésion complètes selon les critères d'adhésion. Le Conseil a décidé de former un groupe de travail pour traiter entre autres, les nouveaux membres et comment les intégrer. Les résultats de ce groupe seront discutés lors de la prochaine réunion du CA en mars.

Revitalisation d'AMT

Mia Adams a préparé un document sur la façon de revitaliser AMT et de faire face à ses défis actuels. Cet article se trouve en annexe mais un des points inclut le fait qu'AMT doit assurer la conformité de ses engagements comme entité enregistrée. Pour s'assurer de cela, il a été proposé que la prochaine réunion de Conseil ait lieu en Afrique du Sud afin de rencontrer les auditeurs et s'assurer que les accords contractuels sont accomplis.



Un autre point relevé a été la nécessité d'augmenter l'efficacité d'AMT comme forum orienté par les IMF. Plusieurs des propositions concernant ce point sont incluses dans les activités décrites pour 2009.

L'implication et l'efficacité du Conseil ont été également passées en revue de même que la relation entre le coordinateur (ADA) et AMT. Un contrat est encore exigé par les auditeurs, Sentinel, entre AMT et ADA pour formaliser leurs relations de travail. ADA rédigera ce contrat.

Le CA a décidé de proposer à l'AG de former un groupe de travail afin de proposer des solutions concernant les points ci-dessus.

D'autres sujets traités :

- Réfléchir sur ce qu'AMT peut faire pour aider régulièrement les IMF pour mettre à jour leurs ratings (des membres et des non-membres)
- En tant que service aux membres, AMT doit analyser objectivement une IMF en cas de problème: d'une part pour offrir son appui et d'autre part pour montrer publiquement son souci d'aider l'IMF - par exemple l'affaire de PADME.

Activités et budget 2008

Ceux-ci ont été brièvement présentés au cours de la réunion et les deux documents peuvent être trouvés en annexe 4. Il a été décidé que le tableau du budget d'AMT doit aussi inclure le revenu et non seulement les dépenses.

Il a été décidé que le coordinateur va rédiger un nouveau budget 2009 ainsi qu'un plan et calendrier d'activités. Ce plan inclura également les sources potentielles de financements pour AMT et sera approuvé par le CA lors de leur prochaine réunion.

Activités et budget 2009

Les activités proposées pour 2009 incluent :

- Possibilité de faire du lobbying auprès des régulateurs et des investisseurs sur l'importance des ratings et des évaluations des performances pour les IMF et des meilleures pratiques.
- Étudier les manières de former les IMF pour dépister leur propre performance financière et sociale.
- Évaluer AMT. Étudier l'impact d'AMT et des évaluations de performances sur ses membres. Tracer le développement d'AMT et déduire quelle aide il a offert à ses membres. Élaborer un questionnaire pour obtenir l'information requise.
- Réaliser une étude spécifique sur l'intervention du gouvernement sur le marché de la microfinance, par exemple au Bénin. Possibilité de commissionner un réseau local pour recueillir l'information.
- Réaliser une étude qualitative de 30 rapports de rating (10 de chaque agence de rating) pour s'assurer exactement à quoi s'affrontent les IMF africaines.
- En utilisant les résultats de cette analyse, étudier la possibilité de maintenir une base de données des fournisseurs de service/des conseillers etc. qu'il peut mettre à disposition des IMF en relation aux problèmes spécifiques que l'établissement rencontre.
- Réaliser un annuaire des fournisseurs de fonds de microfinance et les investisseurs (actifs en Afrique)



- Signaler les nouveaux produits que les agences d'évaluation offrent (mini-ratings, ratings sociaux, diagnostic etc.)
- Mettre à jour l'analyse transversale tous les 2 ans. La 3ème édition inclura des données de 2005, 2006 et 2007 et les agences de rating commenceront à préparer l'étude début 2009.

Le budget proposé peut être trouvé en annexe 5.

Les activités et le budget pour 2009 seront approuvés lors de l'Assemblée générale.



Annexe 1

African Microfinance Transparency (AMT)
21, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

LETTRE DE PROCURATION

Objet: Participation REUNION, LIEU ET DATE

Madame, Monsieur,

Je soussigné, NOM PRÉNOM, donne procuration à NOM PRÉNOM, pour représenter l'ORGANISATION, dans le cadre de INDIQUER LA DÉMARCHE POUR LAQUELLE VOUS DONNEZ PROCURATION AINSI QUE LA DATE ET LIEU. PROCUREUR a le droit de

1. Voter sur tous les points de l'agenda

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'assurance de mes sentiments respectueux

fait à VILLE le DATE

Signature Autorisé :

Nom:

Titre professionnel

Veillez imprimer cette lettre sur papier en tête et l'envoyez à la coordination par fax +352 45 686868 ou par email info@amt-forum.org avant DATE ou emmenez l'originale avec vous le jour de la REUNION



Annexe 2 : Liste des représentants

Member	Representative	Email	Country
ACEP Senegal	Mayoro Loum	mloum@acepsenegal.com	Senegal
Al Amana	Fouad Abdelmounni	cdau@alamana.org.ma	Morocco
AMSSF	Khaddouj GHARBI	k.gharbi@amssfmc.ma	Morocco
AMT Coordinator	Emma Paul	Info@amt-forum.org	Luxembourg
AMT coordinator	Luc Vandeweerd	luc.ada@microfinance.lu	Luxembourg
AMT Founding Member	Mia Adams	mia_adams_be@yahoo.com	Belgium
Beehive	Wessel Venter	wessel@bedc.co.za	South Africa
CIF	Alpha Ouedrago	cifburkina@fasonet.bf	Burkina Faso
Enda Inter Arabe	Essma Ben Hamida	essma@endarabe.org.tn	Tunisia
Faulu Uganda	Alex Kakuru	akakuru@faulu.com	Uganda
FCPB	Daouda Sawadogo	fcpb@cenatrin.bf	Burkina Faso
Kafo Jiginew	Alou Sidibe	asidibe@orangemali.net	Mali
K-Rep	Kimanthi Mutua	kimanthi@k-repbank.com	Kenya
MicroFinanza Rating	Fabio Malanchini	fabio.malanchini@microfinanzarating.com	Italy
MicroRate	Damian von Stauffenberg	damian@microrate.com	USA
Mucoba	Danny Mpogole	mucoba@africaonline.co.tz	Tanzania
PADME	Didier Djoï	padme@intnet.bj	Benin
PAMECAS	Mamadou Touré	pamecas@arc.sn	Senegal
Planet Rating	Emmanuelle Javoy	ejavoy@planetrating.com	France
Vital Finance	Wakil Adjibi	vitambco@mail.leland.bj	Benin

Si le représentant ci-dessus ne peut pas assister à une réunion spécifique, il doit envoyer une lettre de procuration désignant son/sa remplaçant(e).



Annexe 3

CODE DE CONDUITE DES AGENCES DE NOTATION

Ce code de conduite ne s'applique que dans les cas où le rapport de notation final est destiné à un usage externe, bien qu'il soit recommandé d'en respecter les principes dans tous les cas.

Reconnaissant que le secteur de la notation en microfinance est encore en développement, ce code de conduite énonce à la fois des normes dont le respect doit être immédiat (partie 1) et des normes idéales que toutes les agences de notation doivent s'efforcer d'atteindre et d'intégrer d'ici juillet 2013 (partie 2).

Partie 1 :

La notation doit être **objective**.

Tout jugement émis sur les performances d'une IMF doit **se fonder sur une analyse de tous les faits pertinents**.

Les agences de notation doivent tenir des **registres internes** (mentionnant notamment l'argumentation de la notation, les procès-verbaux des réunions du comité et les commentaires de l'IMF sur le rapport préliminaire) et les conserver pendant une durée minimale de 5 ans en justification des opinions formulées.

Les notations doivent spécifier ce qu'elles mesurent. Les IMF peuvent être évaluées sur un certain nombre de critères différents. Les notations peuvent concerner l'impact économique, la portée, etc. S'il existe aujourd'hui d'autres produits d'évaluation ou de notation, les plus courants en microfinance se répartissent en trois catégories principales :

- **Les « notations de performance »** évaluent la capacité de l'IMF à maintenir sa solvabilité tout en menant des opérations de microfinance conformes aux bonnes pratiques.
- **Les « notations de crédit »** mesurent la probabilité de défaut de paiement de l'IMF vis-à-vis de ses créiteurs.
- **Les « notations sociales »** mesurent l'efficacité de l'IMF dans la traduction pratique de sa mission sociale.

Le coût total d'une notation doit être transparent et expliqué au client avant la signature du contrat de notation. Le client doit plus particulièrement avoir connaissance de toutes les charges, commissions ou taxes éventuelles ajoutées aux frais de notation. La monnaie et les conditions de paiement doivent également être spécifiées.

L'agence de notation doit **informer le client du calendrier** du processus de notation. Elle doit notamment indiquer le temps de préparation et d'analyse sur le terrain, les personnes qu'elle prévoit d'interroger, et la durée nécessaire à la rédaction du rapport. Une fois l'exercice de notation planifié, l'agence doit pouvoir fournir une date approximative de remise du rapport.

L'IMF faisant l'objet de la notation doit savoir quelles informations elle devra fournir avant le début de l'exercice de notation. Toutefois, l'agence de notation a le droit de demander des informations complémentaires à l'IMF si celles-ci s'avèrent nécessaires au cours du processus.

L'agence doit accorder à l'IMF la possibilité de **faire des commentaires sur le rapport de notation** avant sa finalisation. Elle doit expliquer à l'institution quand et comment elle pourra formuler ses commentaires, à la fois au cours de la visite de l'agence de notation sur le terrain et à la lecture du rapport préliminaire.

La **politique de confidentialité** doit être clairement stipulée. L'IMF objet de la notation doit savoir dans quelles conditions l'information la concernant peut être divulguée au public et si elle a ou non le pouvoir de s'opposer à cette divulgation. L'agence de notation et son personnel doivent prendre toutes les mesures raisonnables nécessaires pour protéger les informations confidentielles.

Au moment de la conclusion de l'accord, l'agence de notation doit préciser à l'IMF **qui dirigera l'équipe de notation** et quelles sont les qualifications de cette personne. Dans la mesure du



possible, les autres membres de l'équipe devront également être identifiés. Si le responsable de l'équipe change, l'IMF doit en être informée au plus vite.

L'agence de notation et son personnel doivent éviter toute situation de **conflit d'intérêt**. Si leur subjectivité se trouve affectée par quelque condition que ce soit, l'agence doit faire connaître cette situation. En particulier :

- Ni une agence de notation, ni aucun de ses employés ne doit fournir des services autres que la notation à une IMF notée, ni vendre des conseils professionnels aux entités qu'elle note.
- Si des services autres que la notation sont, ont été, ou doivent être fournis par une entité ou personne liée à l'agence de notation à l'IMF notée (notamment le personnel de l'agence, des administrateurs, des parents ou des sociétés affiliées au sens de la définition de la partie 2 ci-dessous), cela doit être spécifié dans le rapport de notation.
- L'agence de notation doit divulguer tout lien de propriété ou d'affiliation avec des entités ou personnes qui fournissent des services aux IMF qu'elle note.

En cas d'existence d'un conflit d'intérêt potentiel ou réel, le rapport de notation doit le mentionner sur la première page du rapport et renvoyer le lecteur à la page où sont exposés les détails du conflit d'intérêt.

Partie 2 :

Cette partie concerne les normes que tous les signataires du code de conduite doivent s'engager à atteindre d'ici juillet 2013. A cette date, les agences de notation doivent être prêtes à respecter toutes les règles mentionnées dans la partie 1 ainsi que dans les paragraphes ci-dessous, destinés à être intégrés dans les principes concernant le **conflit d'intérêt** :

*De façon à éviter tout conflit d'intérêt, une agence de notation ne doit jamais procéder à la notation d'une IMF dans laquelle elle-même, son personnel, ses administrateurs, ou des membres de leur famille, ou des sociétés affiliées possèdent des parts ou un intérêt financier, ou à laquelle ils fournissent des services. Une **société affiliée** est définie comme une institution possédant au moins 10% des parts de l'agence de notation, ou une institution dans laquelle l'agence de notation possède au moins 10%.*

En outre, un ancien membre du personnel d'une IMF travaillant pour une agence de notation ne doit pas être autorisé à noter l'IMF dans laquelle il était employé, pendant une durée d'au moins cinq ans à compter de son départ de cette institution.

Les principes énoncés dans la partie 2 ne seront pas mises en application avant 2013. Toutefois, toute agence dérogeant à ces principes avant la date d'application doit le spécifier clairement dans le rapport de notation.

La non-conformité d'une agence de notation à ce code de conduite entraîne des sanctions. La nature de ces sanctions est déterminée par le conseil d'administration de l'AMT. Elles ne seront toutefois pas de nature financière.

Lu et approuvé _____

Nom et titre :

Date :



Annexe 4: En anglais

AMT: Brief Activity overview 2008

Administration:

- AMT fully institutionalised in 2008

Meetings:

- First Board of Directors of 2008 meeting took place in Luxembourg on the 2 and 3 July. Please see meeting minutes for further details.
- Second Board meeting scheduled for the 14th of October 2008 in Dakar in conjunction with the annual General Assembly schedules for the 17th October.
- First microfinance investor's fair organised for rated African MFIs and fund providers in Dakar Senegal.

Awareness-Raising:

- Rating awareness-raising workshop organised in association with AP/SFD for unrated Senegalese MFIs in Dakar – 14th October 2008.

Communication:

- Position paper on the continuation of the Rating Fund for Africa. Distributed at The Global Microfinance Investment Congress, Paris January 2008, hosted by Planet Finance
- Website: under construction. Conception and layout identified with graphic designer. Address confirmed: www.amt-forum.org Content still to write and **photos required**
- AMT e-mail address created info@amt-forum.org
- AMT promotional flyer: completed
- AMT Transversal Analysis 2nd edition completed
- Newsletter: Not completed.
- AMT press release concerning its position on the PADME affair



Annexe 5: Budget 2008 spent as at 30/09/08

Amounts are expressed in EUR	Amount Budgeted	Q1 expenses	Q2 expenses	Q3 expenses	Q4 expenses	Total expenses	Outstanding amount	% Spent/Committed	Comments
Coordination AMT	66 000	16 650	11 650	19 150	0	47 450	19 150	71%	
Executive Secretary	60 000	15 000	10 000	17 500		42 500	17 500	71%	
ADA Coordination	6 600	1 650	1 650	1 650		4 950	1 650	75%	
Project expenses budget (actual expenses)	155 000	284,92	3 312	33 899	0,00	29 204	125 796	19%	
Objective A: Stimulate demand	50 000	212	0,00	0,00	0,00	212	49 788	0%	
Awareness-raising workshops	5 000					-	5 000	0%	
Conference attendance/presentations	5 000	212				212	4 788	4%	Emma, investor fair Paris
Working Groups	10 000					-	10 000	0%	
Investors Fair	30 000					-	30 000	0%	
Objective B: Increase information	30 000	0,00	3 312	7 764	0,00	11 076	18 924	37%	
Newsletter, technical studies etc.	20 000			7 320,00		7 320	12 680	37%	Transversal Arnlaysis, Note PADME
Website	10 000		3 312	443,72		3 756	6 244	38%	
AMT Internal Meetings	52 000	0,00	0,00	17 917	0,00	17 917	34 083	34%	
Board Meeting Expenses	12 000			7 916,89		7 917	4 083	66%	
General Assembly	40 000			10 000,00		10 000	30 000	25%	Advance Pamecas
AMT Daily administration	23 000	73	0,00	8 218	0,00	8 291	14 709	36%	
Communication	8 000			3 083,84		3 084	4 916	39%	Flyer & Roll ups
Printing costs	15 000	73		5 134,11		5 207	9 793	34,7%	Position paper, Flyer & Transversale
Sub-Total	221 600	16 935	14 962	53 049	0,00	84 945	136 655	38%	
Contingency	11 080		500,00	12 000,00		12 500	1 420	113%	Auditors and Rating Report Subscription
General Total (1)+(2)+(3)	232 680	16 935	15 462	65 049	0,00	97 445	135 235	41,88%	

Budget prévisionnel AMT 2009

Poste	Details	Total
1	Secrétariat exécutif (équivalent à un poste à temps plein)	60 000
2	Coordination ADA	6 600
3	Frais réunions CA	18 000
4	AG constitutive AMT	40 000
5	Fonds pour confection études techniques, newsletter	30 000
6	Fonds pour groupes de travail	10 000
7	Séminaires de sensibilisation	15 000
8	Participation/présentation conférence	5 000
9	Site internet	5 000
10	Frais d'impression	15 000
11	Frais communications	10 000
12	Foire aux investisseurs	30 000
13	Sous Total	244 600
14	Frais divers : 5%	12 230
15	TOTAL	256 830

1. A partir du 1/01/2009
2. Un jour par mois à 550 €
3. Deux réunions annuelles du CA
4. Budget estimatif pour 30 personnes
5. Dont 8.000 € pour rémunération temps de travail/prestations
7. 2 séminaires prévus à rasion de 7.500€ par séminaire
12. Possibilité de mobiliter d'autres sponsors